Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée (INSEAMM)

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marsellle Cedex 9

Conseil d'Administration Séance du 6 mars 2020

Présentation de l'Ordre du jour

Délibération n°DELIB_12_ADM 20_03_06_0J_INSEAMM

L'an deux mille vingt, le 6 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date du 21 février 2020.

<u> Υυ</u>

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21;
- la loi nº83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la foi nº84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L 759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration lnaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y slégeant le 6 décembre 2019;
- le règlement intérieur de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture 013-200029205-20200306-12_INSEAMM_OJ-DE Reçu le 09/03/2020

INSEAMM CA 06/03/2020 Re Délibération n°DELIB 12_ADM_20_03_06_0J



La Présidente,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 21 février 2020 appelle l'examen des points suivants :

Installation du Conseil d'administration de l'INSÉAMM

- Règlement Intérieur du Consell d'administration,
- Règlement intérieur du Comité technique,
- Règlement intérieur du Comité hygiène sécurité et conditions de travail,
- Règlement intérieur du Conseil des études, de la recherche et de la vie étudiante,
- Questions diverses.
- M. Mme est désignéle comme secrétaire de séance.

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

<u>DÉCIDE</u>

Article 1 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice		i
Nombre de membres présents	12	
Nombre de suffrages exprimés	17	
Vates pour	15	
Votes contre	0	
Abstentions		

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejekée

Fait à Marsellle, le 6 mars 2020.



Transmise au représèntant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture 013-200029205-20200306-12_INSEAMM_OJ-DE Reçu le 09/03/2020

